



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/380
6 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 39 de l'ordre du jour

QUESTION DU SUD-OUEST AFRICAIN

Note du Secrétaire général : Conformément à la décision que la Quatrième Commission a prise à sa 749ème séance, le 6 octobre 1958, les lettres ci-après sont distribuées à titre d'information aux membres de la Commission.

1. Lettre en date du 5 septembre 1958 adressée au Secrétaire du Comité du Sud-Ouest Africain par MM. T.H. Ja-Toivo et F.B. Isaacs, Congrès des populations de l'Ovamboland, Windhoek (Sud-Ouest Africain)

Objet : PETITION

D'ordre de notre congrès et revêtus de l'autorité qu'ils nous a conférée, nous nous adressons de nouveau en toute confiance aux Nations Unies dans l'espoir qu'elles feront tout ce qui est en leur pouvoir, au cours de la présente session, pour mettre un terme aux souffrances et aux injustices infligées aux populations du Sud-Ouest Africain. Nous sommes les victimes du tyrannique, impitoyable et odieux Gouvernement nationaliste de l'Union Sud-Africaine.

Comme le Gouvernement nationaliste est au pouvoir pour cinq ans encore, nos oppresseurs vont nous imposer des lois de plus en plus inhumaines, de plus en plus cruelles. Aussi demandons-nous humblement, comme nous n'avons cessé de le faire depuis douze ans, que notre territoire soit placé sous tutelle.

Nous estimons que si les Nations Unies ne résolvent ou règlent aussitôt que possible la question du Sud-Ouest Africain, elles failliront à l'un de leurs devoirs essentiels. Nous vous avons envoyé de nombreuses pétitions une année après l'autre, mais elles ont rencontré la désapprobation de certains Etats chrétiens. L'Union Sud-Africaine a conservé - resserré même - sa mainmise sur

58-23226

/...

1-11

notre pays afin d'extraire nos richesses minérales et d'exploiter notre peuple dans l'intérêt des colons blancs.

Depuis trente-huit ans, nous sommes soumis au joug de l'esclavage sous le couvert du mandat. A maintes reprises, nos pétitionnaires ont exprimé notre désir ardent de voir le territoire placé sous tutelle; cependant nos désirs et nos demandes sont restés sans réponse.

Nous sommes persuadés que vous disposez de tous les renseignements de première main nécessaires et que vous savez presque mieux que nous-mêmes à quel dur traitement le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine soumet les Africains. Aussi nous ne voyons ni ne comprenons pourquoi cette question ne peut être réglée.

Le prétendu "problème du Sud-Ouest Africain" est inscrit pour la treizième fois à l'ordre du jour des Nations Unies et, depuis douze ans, les anciennes "Puissances alliées et associées" qui ont institué le mandat se sont, soit opposées aux vœux de la population autochtone du Sud-Ouest Africain, soit abstenues de parler de cette question quand l'occasion s'en présentait. Nous ne doutons pas que ce soit la preuve de leur désir de nous laisser sous le contrôle des impérialistes et en état d'esclavage; et cependant les "Puissances alliées et associées" se proclament les champions et protecteurs des droits de l'homme et de l'indépendance.

Le fait que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine ne s'est pas conformé à la Charte des Nations Unies et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et n'a pas présenté de rapports annuels à l'Organisation mondiale n'est rien d'autre qu'une violation des Nations Unies.

Nous vous prions de bien vouloir examiner cette affaire en vous inspirant des principes normalement reconnus de la tutelle civile. Dans le cas où le tuteur maltraite son ou sa pupille, les autorités prennent les mesures nécessaires pour le remplacer par un tuteur dévoué, ayant les qualités requises et prenant réellement à coeur les intérêts de son pupille. Que l'ancien tuteur le veuille ou non, la décision des autorités est exécutoire.

Les habitants du Territoire considèrent que la question du Sud-Ouest Africain constitue un cas de ce genre. L'autorité appartient, dans ce cas, aux Nations Unies et à la Cour internationale de Justice dont la décision est sans appel, quoi qu'en dise le Gouvernement de l'Union.

/...

Nous tenons à déclarer que les populations autochtones ne sont pas et ne seront jamais disposées à accepter un partage du territoire ni de solution autre que la mise sous tutelle de l'ensemble du Territoire avec une Puissance administrante autre que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine; nous n'accepterons jamais non plus que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine présente des rapports annuels aux anciens membres de la Société des Nations, pour la simple raison que ces trois Puissances ne constituent pas l'Organisation internationale.

Nous espérons que, cette année, les Nations Unies ne perdront plus leur temps, qu'elles parviendront à une décision définitive et qu'elles placeront le territoire sous l'autorité du Conseil de tutelle des Nations Unies.

Signé : T.H. Ja-Toivo
F.D. Isaacs
pour le Congrès des populations de l'Ovamboland

/...

2. Lettre en date du 5 septembre 1958 adressée au Secrétaire du Comité du Sud-Ouest Africain par M. T.H. Ja-Toivo, Congrès des populations de l'Ovamboland, Windhoek (Sud-Ouest Africain)

Monsieur le Président,

Comme le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine ne nous a pas permis de nous rendre à New-York pour prendre la parole devant les Nations Unies, nous devons user de tous les moyens dont nous disposons pour nous faire entendre.

Pour commencer, au nom de la population autochtone du Sud-Ouest Africain, je remercie respectueusement les pétitionnaires qui nous représentent aux Nations Unies. J'aimerais remercier le Père Michael Scott pour l'oeuvre qu'il poursuit inlassablement aux Nations Unies depuis douze ans au nom des populations opprimées du Sud-Ouest Africain. J'aimerais également remercier très sincèrement M. Kerina, grâce auquel la population autochtone du Sud-Ouest Africain a pu faire entendre sa voix aux Nations Unies.

Monsieur le Président, notre patience est à bout et nous pensons que le moment est venu de préciser devant le monde notre position.

L'année dernière, M. Kerina a déclaré notamment devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale :

1. Que le Sud-Ouest Africain n'est pas une colonie de l'Union Sud-Africaine;
2. Que l'Union Sud-Africaine ne nous a pas conquis par les armes;
3. Que la population du Sud-Ouest Africain a le droit de demander à n'importe quelle Puissance qu'elle l'aide à mettre fin à l'oppression inhumaine du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine et aux atrocités qu'il commet au Sud-Ouest Africain.

Le problème qui se pose à nous, habitants du Sud-Ouest Africain, n'est pas de lutter contre le communisme. Nous n'avons pas encore souffert du communisme. Tout ce que nous entendons dire du communisme vient de nos tuteurs blancs qui nous oppriment à l'heure actuelle. Il ne faut pas oublier que notre problème est le suivant : NOUS SOMMES RESOLUMENT OPPOSES A L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT DE L'UNION SUD-AFRICAINE DANS LE SUD-OUEST AFRICAIN. Je répète de nouveau que, depuis 38 ans, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'a rien fait pour remplir sa mission internationale, qui est d'"accroître, par tous les moyens en son pouvoir, le bien-être matériel et moral ainsi que le progrès social des habitants du Territoire".

/...

Les Etats-Unis, tout en se prétendant les protecteurs et défenseurs des droits des peuples opprimés, témoignent de peu de souci du bien-être de la population autochtone du Sud-Ouest Africain. Ils ne doivent pas continuer à négliger leurs responsabilités internationales, car des compagnies américaines extraient notre cuivre et notre vanadium à la sueur et grâce au labeur de notre peuple.

Ce qui frappe le plus les Africains, c'est l'insistance avec laquelle on leur décrit les méfaits du communisme qui, si je comprends bien, exige l'égalité et la justice pour tous, sans distinction de couleur ou de croyance. Je pense que, si tel est le sens du communisme, ceux qui le présentent comme un mal accuseront aussi le Christ d'avoir été communiste, puisqu'il nous a donné le grand commandement : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même et tu ne feras pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît".

Les pays que l'on considère comme soumis à l'influence du communisme ne sont pas représentés aux Nations Unies par les Russes; ils sont représentés par leurs nationaux, tandis que nous, habitants du Sud-Ouest Africain, qui sommes sous la tutelle de la "civilisation chrétienne", non seulement nous n'avons pas de représentants aux Nations Unies, mais de plus nous sommes exposés au traitement le plus inhumain de la part de nos paternels protecteurs blancs, sous le couvert de la "démocratie".

Nos pétitionnaires vous ont appris que le révérend Hamtumbangela était incarcéré pour une durée indéterminée. Je tiens à vous dire qu'il est maintenant rentré en Ovamboland. Voilà ce qui s'est passé. Au début de cette année, en janvier, une délégation de cinq hommes s'est rendue chez l'évêque du Damaraland afin de savoir pourquoi le révérend Hamtumbangela était détenu sans jugement; l'évêque a répondu aux délégués que cet emprisonnement avait été ordonné par le gouvernement et qu'il ne pouvait rien faire à ce sujet. Après le départ de la délégation, l'évêque est allé voir le Commissaire principal aux affaires indigènes et l'a informé qu'un Herero et trois Ovambos étaient venus le voir au sujet de la détention du révérend Hamtumbangela. Il a demandé au Commissaire de renvoyer le révérend Hamtumbangela en Ovamboland, s'il voulait éviter tout incident.

/...

Le Commissaire principal aux affaires indigènes a donc fait appeler le révérend Hamtumbangela et lui a demandé s'il désirait rentrer en Ovamboland. Le révérend Hamtumbangela lui a répondu qu'il n'avait jamais eu l'intention de venir à Windhoek et que c'était lui, le Commissaire principal, qui l'y avait fait venir. Le Commissaire a soutenu que cela était inexact, que le révérend Hamtumbangela avait été envoyé à Windhoek par son église et que, s'il désirait retourner en Ovamboland, il lui remettrait volontiers son laissez-passer. Pour cela, il devait simplement adresser une demande à son évêque en lui disant qu'il désirait rentrer en Ovamboland et, si l'évêque le lui permettait, il pourrait venir retirer son laissez-passer.

Le révérend Hamtumbangela n'a pas adressé à son évêque la demande que le Commissaire principal lui avait suggéré de faire, mais, à sa grande surprise, il a été convoqué par le Commissaire et a appris qu'il était renvoyé en Ovamboland. Le Commissaire lui a alors enjoint de n'organiser aucune réunion en Ovamboland et de ne plus adresser de lettres aux Nations Unies. Le révérend Hamtumbangela n'a pas été indemnisé de l'arrestation illégale dont il avait été l'objet, ni du dommage qui avait été causé à ses biens pendant son absence par le chef de cabinet de M. Verwoerd, Ministre responsable des affaires indigènes.

Voilà comment les populations du Sud-Ouest Africain sont opprimées et le monde, qui est témoin de cette oppression, n'agit pas. Nous voulons que la question du Sud-Ouest Africain soit réglée immédiatement de façon pacifique.

Le moment est venu pour les populations du Sud-Ouest Africain d'exercer les droits auxquels tout être humain peut prétendre. Les populations du Sud-Ouest Africain, qui sont devenues les victimes de l'odieux Gouvernement totalitaire de l'Afrique du Sud, prient humblement les Nations Unies de révoquer le mandat, de placer le Territoire sous l'autorité du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies, et de mettre fin à la détresse à laquelle le

/...

Gouvernement de l'Union Sud-Africaine a réduit notre peuple. Nous prions également les Nations Unies d'envoyer dans le Sud-Ouest Africain une commission chargée d'étudier sur place les conditions de vie effroyables des populations du Sud-Ouest Africain et de faire rapport à l'Assemblée générale.

Signé : T.H. Ja-Toivo

P.S. L'enregistrement sur bande de ce discours a été envoyé à M. M. Kerina avec prière de vous le remettre pour que vous puissiez le faire entendre à l'Assemblée générale.

Signé : T.H. Ja-T

/...

3. Lettre en date du 6 septembre 1958 adressée au Secrétaire général par M. F.B. Isaacs et M. T.H. Ja-Toivo, Windhoek (Sud-Ouest Africain)

Très inquiets de la situation de leur pays, les signataires de cette lettre, qui représentent la fraction la mieux informée des populations du Sud-Ouest Africain, désirent faire connaître à l'Organisation des Nations Unies quelques faits irréfutables. A maintes reprises, l'Assemblée générale a passé ces faits sous silence lorsqu'elle a examiné la prétendue question des rapports entre le territoire du Sud-Ouest Africain et le Gouvernement de l'Union.

1. Si l'on en juge par l'attitude de la Grande-Bretagne et de l'Union Sud-Africaine lors des délibérations de l'Assemblée générale depuis douze ans, il est évident qu'elles n'ont jamais eu l'intention de remplir les obligations résultant de leur mandat à l'égard des populations autochtones du territoire et qu'elles ont voulu exploiter le territoire et ses habitants au seul profit des blancs. Cette affirmation est corroborée par le fait que la Grande-Bretagne et le Gouvernement de l'Union s'opposent encore à l'heure actuelle à ce que le territoire soit placé sous la tutelle des Nations Unies.
2. En recourant à des prétextes mensongers et en agissant en collusion avec le Royaume-Uni, le Gouvernement de l'Union est parvenu à exercer les pouvoirs d'un tuteur ou d'un mandataire sur les populations autochtones du territoire.
3. Le Gouvernement de l'Union était censé avoir "accepté" la "charge" d'"accroître, par tous les moyens en son pouvoir, le bien-être matériel et moral ainsi que le progrès social des habitants du territoire ...".

Nous sommes, malgré nous, obligés de conclure que les discussions de l'Assemblée générale concernant le Sud-Ouest Africain sont délibérément orientées dans une voie qui ne se justifie pas et permet d'éluder la véritable question qui se pose.

Les délégués des pays chrétiens, en particulier du Royaume-Uni et de ses satellites, sont derrière cette politique qui assure un maintien indéfini du statu quo.

/...

Pour aboutir à une solution équitable, l'Assemblée générale doit se poser la question suivante : le Gouvernement de l'Union a-t-il rempli les devoirs que lui imposait le mandat à l'égard des populations africaines, les autochtones du territoire?

Si l'on considère que ce mandat est exercé depuis 38 ans déjà et que les populations sont demeurées arriérées, on peut à coup sûr répondre NON!

Ce fait ne peut être nié ni par le Gouvernement de l'Union, ni par quiconque. Si le Gouvernement de l'Union essayait cependant de prétendre purement et simplement le contraire, nous le mettons au défi, lui ou quiconque, d'inviter un ou plusieurs membres impartiaux de l'Organisation des Nations Unies à visiter le Sud-Ouest Africain en notre présence!

Sans aucun doute, les rapports entre la Puissance mandataire et les populations sous mandat sont, en pratique, les mêmes que ceux qui existent habituellement entre un tuteur et son pupille.

L'Assemblée générale peut se reporter à des centaines de cas, qui ont fait l'objet d'une décision, où des pupilles avaient été maltraités par leurs tuteurs. Dans le cas présent du Sud-Ouest Africain et du Gouvernement de l'Union, le tuteur (le Gouvernement de l'Union) a de toute évidence négligé et enfreint ses obligations à l'égard de son pupille (les populations autochtones du Sud-Ouest Africain). Aussi nous demandons instamment que les dispositions de l'article 7 du mandat soient invoquées et que l'affaire soit portée devant la Cour internationale de Justice, la Puissance mandataire ayant enfreint ses obligations et manqué à ses devoirs.

Nous affirmons que dans cette affaire, il est prouvé que la Puissance mandataire n'a pas accompli les devoirs qui lui incombent à l'égard des populations autochtones.

Pendant toutes les années au cours desquelles nous avons été en contact avec les nations chrétiennes, en particulier le Royaume-Uni, nous avons mis en elles nos espoirs et notre confiance. Mais, depuis douze ans, les pays chrétiens font la sourde oreille aux pétitions et aux requêtes que nous adressons pour que notre territoire soit placé sous l'autorité du Conseil de tutelle des Nations Unies.

Nous avons maintenant perdu toute illusion et nous sommes réduits à demander l'aide de tout Etat autre que les soi-disant Etats chrétiens. Nous croyons que ces Etats (non chrétiens) sont les seuls qui se préoccupent réellement de la liberté et de l'indépendance des peuples opprimés du monde.

Signé : F.B. ISAACS

T.H. TOIVO

4. Lettre en date du 9 septembre 1958 adressée au Secrétaire général par le Chef Hosea Kutako, Windhoek (Sud-Ouest Africain)

Nous avons l'honneur de vous informer que nous ne sommes pas en faveur du partage du Sud-Ouest Africain, préconisé à la suite de négociations entre le Comité de bons offices de l'Organisation des Nations Unies et l'Union Sud-Africaine.

Le Sud-Ouest Africain est une entité géographique; on ne saurait donc le partager sans mettre en danger la vie sociale, économique et politique de ses habitants. Une fois divisé, il cesserait d'exister en tant que territoire; il serait privé de ses droits de territoire international, dont le but est de promouvoir une mission sacrée de civilisation.

Etant donné la politique pratiquée par l'Union Sud-Africaine à l'égard des indigènes, ce serait un acte répréhensible que d'étendre son administration à d'autres non-Européens.

Une injustice serait donc faite à tous les habitants du Sud-Ouest Africain.

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi un organe international compétent (le Comité de bons offices) a proposé qu'une partie de la population du Sud-Ouest Africain soit placée sous l'autorité du tyrannique Gouvernement de l'Union Sud-Africaine.

Le but véritable du Mandat pour le Sud-Ouest Africain était d'assurer l'évolution de la population et de lui accorder finalement son indépendance, et non pas de faire don à l'Union Sud-Africaine d'une partie du pays.

Nous continuons de demander que le Sud-Ouest Africain soit placé immédiatement sous le contrôle des Nations Unies.

Recevez l'expression de nos sentiments distingués.

Signé : Hosea KUTAKO

Veillez transmettre la lettre ci-jointe au révérend Michael Scott.

5. Lettre en date du 11 septembre 1958 adressée au Secrétaire général par M. Sam Nujoma et M. Louis Nelengani, Windhoek (Sud-Ouest Africain)

Nous avons l'honneur de vous informer que nous, habitants de l'Ovamboland, nous opposons au partage du Sud-Ouest Africain proposé par le Comité de bons offices de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons attendu avec espoir la nomination du Comité de bons offices de l'Organisation des Nations Unies, mais nous sommes atterrés d'apprendre qu'il a proposé le partage du Sud-Ouest Africain, qui placerait une partie des habitants du Sud-Ouest Africain à la merci de l'Union Sud-Africaine.

Nous croyons que le Comité de bons offices se rend compte du fait que 9 millions d'Africains en Union Sud-Africaine sont sans terres ni droit de vote dans leur pays natal; l'Organisation des Nations Unies en a été informée.

Non seulement le partage du Sud-Ouest Africain privera la population de son territoire de toute protection internationale, mais encore elle placera définitivement une partie de cette population entre les griffes du Gouvernement anti-démocratique de l'Union Sud-Africaine.

La majorité de la population du Sud-Ouest Africain a demandé à plusieurs reprises à être placée sous la garde de l'Organisation des Nations Unies.

La déclaration du Gouvernement de l'Union aux termes de laquelle la population de l'Ovamboland est satisfaite du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine est dénuée de toute vérité.

Nous demandons également à l'Organisation des Nations Unies d'autoriser notre représentant M. Mburumba Kerina à parler en notre nom.

Signé : Sam NUJOMA
Louis NELENGANI

6. Lettre en date du 16 septembre 1958 adressée au Secrétaire général par M. J.M. Gertze, M. E. David Roos et M. N. Gariseb, au nom du Chef Samuel Witbooi, Gibeon (Sud-Ouest Africain)

Au nom des Namas du Sud-Ouest Africain, nous désirons vous faire savoir que nous sommes opposés au partage du Sud-Ouest Africain proposé par le Comité de bons offices de l'Organisation des Nations Unies.

Le Sud-Ouest Africain est un territoire sous mandat confié à l'Union Sud-Africaine par la Société des Nations avec mission d'assurer l'évolution de ses habitants dans les domaines politique, économique, social et culturel, et d'assurer finalement leur accession à l'autonomie. Il est donc impossible de partager ce territoire pour de simples raisons de convenance politique alors que ce n'est pas le désir de tous les habitants. Si le Sud-Ouest Africain est divisé, une partie du territoire sera privée de la protection internationale que lui assureraient les Nations Unies, et se trouvera à la merci du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, dont la cruauté apportera l'oppression, l'esclavage et la maladie à la population non européenne.

Le Mandat pour le Sud-Ouest Africain devait assurer l'évolution de la population autochtone et son accession finale à l'indépendance; il n'y était pas dit qu'une partie du territoire serait offerte à l'Union Sud-Africaine qui, au lieu de réaliser la mission sacrée de civilisation, a privé la population autochtone de ses terres et de ses droits.

C'est un fait bien connu que les 9 millions de non blancs qui résident en Union Sud-Africaine sont esclaves dans leur pays natal, et nous nous demandons si le Comité de bons offices de l'Organisation des Nations Unies s'en rendait compte quand il a proposé d'incorporer une partie du Sud-Ouest Africain à l'Union Sud-Africaine.

Comment le Gouvernement de l'Union pourra-t-il appliquer les termes du Mandat pour le Sud-Ouest Africain, c'est-à-dire en assurer progressivement l'autonomie, alors que depuis 38 ans il a négligé ses obligations?

Nous ne pouvons vraiment comprendre qu'un organe compétent comme le Comité de bons offices ait pu se laisser inciter par des illusions politiques à formuler une proposition aussi dangereuse que le partage d'un petit pays comme le Sud-Ouest Africain, qui ne peut être partagé sans que ses habitants soient mis en danger.

/...

Nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies de ne pas gaspiller ses forces à examiner cette proposition stérile et de continuer à envisager d'autres mesures, par exemple les propositions du Comité du Sud-Ouest Africain, grâce auxquelles le Sud-Ouest Africain pourrait être placé entièrement sous le contrôle des Nations Unies dans les plus brefs délais et administré par un pays ou un groupe de pays désignés par l'Organisation des Nations Unies.

Nous demandons également à l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir entendre nos porte-parole : le révérend Michael Scott et M. Mburumba Kerina.

Signé : J.M. GERTZE

E. David ROSE

N. GARISEB

au nom du Chef Samuel WITBOOI
